

Tousse ensemble !

Nous traversons une crise sanitaire mondiale, les chiffres alarmants de l'épidémie conduisent notre pays à recourir à un nouveau confinement et à réduire au maximum les interactions entre les personnes. Le gouvernement ne cesse de marteler dans les médias que le télétravail doit être la règle. Une circulaire de la ministre de la fonction publique datée du 29 octobre le rappelle fort judicieusement.

Mais notre avenir n'est pas si sombre, et nous avons une bonne raison d'être optimiste. Lors d'une réunion PRA DSNA, l'administration a estimé que les agents en horaires programmés n'avaient pas vocation à « télé-travailler », même en pleine urgence sanitaire...à moins de revoir les statuts lessa.

Voici donc une découverte miraculeuse : les horaires programmés confèreraient une immunité à la Covid-19 !

Les agents en horaires programmés ne courent aucun risque à poursuivre la totalité de leur activité en présentiel !

Hélas, la vérité est bien plus simple, l'administration assume pleinement d'exposer délibérément ses agents à un risque accru de contamination afin de pouvoir conduire à marche forcée la modernisation technique : l'urgence administrative prime sur l'urgence sanitaire.

Nous attendons une rectification claire des propos tenus par l'administration lors du PRA DSNA du 30 octobre, et nous exigeons que soit mise en place le plus rapidement possible une organisation limitant au maximum les interactions entre personnels, en particulier en ayant recours au télétravail. Faute de quoi, les agents sauront se souvenir du peu de considération de l'administration à leur égard.

**Sur-exposer les agents c'est mettre en péril leur santé.
C'est aussi mettre en péril la modernisation technique et les réorganisations de service.**